



PROJET PEDAGOGIQUE 2017

ALSH - Les Faïsses

vacances



Préambule :

L'ouverture dès le début de l'année 2017, d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur les périodes de vacances scolaire, répond aux demande formulées depuis plusieurs années par les familles valrossiennes. Ce service mis en place en 2017 trouvera sa place dès le mois d'avril dans les nouveaux locaux ALP/ALSH en cours de construction . La première semaine de l'ALSH des vacances d'hiver 2017, se déroulera dans les locaux actuels de l'ALP, à l'école des Faïsses.

Les accueils de loisirs « extra-scolaires », sont nécessaires, pour répondre, notamment, aux besoins des parents qui travaillent. Même si ils poursuivent la même finalité de participer à l'épanouissement de l'enfant, ses modalités sont différentes que celles poursuivies par l'Accueil de Loisirs périscolaire.

L'ALSH vise à être un véritable lieu de loisirs éducatifs , tourné vers l'extérieur avec un rythme, une utilisation des espaces et des activités offrant un cadre nouveau pour un vrai dépaysement et un vrai souffle tout en étant dans ou à proximité de l'enceinte scolaire.

Ce présent document précise les objectifs pédagogiques de notre accueils de loisirs sans hébergement, nos intentions éducatives et leurs modalités de mise en œuvre durant les périodes de vacances scolaires.

Il a été élaboré en équipe pédagogique (directeurs, animateurs, agents d'entretiens..) et rassemble des objectifs partagés par tous nos partenaires (parents, enseignants, élus, intervenants,..) il précise notre déclinaison des directives de nos partenaires institutionnels, Cohésion Sociale (Ex Jeunesse et Sports), Caisse d'Allocation Familiale, Protection Maternelle Infantile.

Il est à noter que les éléments concernant les modalités d'inscriptions et de réservation périscolaires (outils, périodicité, tarifs, règlements, pièces obligatoires, facturation et absence) sont décrites dans un document annexe au programme des vacances .

Il est consultable sur demande et, il est obligatoirement remis lors de la 1ere inscription

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'enfant, personne à part entière, a droit à la parole, à la différence et au respect de tous.

Pour qu'un enfant soit heureux de venir à nos accueils, notre priorité est de veiller à son bien-être et à son épanouissement par la prise d'autonomie, de responsabilité individuelle et de solidarité au sein du groupe.

Pour atteindre cette finalité, nous veillons à

- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis**
 - Mise en œuvre d'un cadre respectueux des protocoles d'hygiène et de sécurité (commissions de sécurité, Plans de mise en protection, protocoles HACCP, Projets d'Accueil Individualisés).
 - Respect de la réglementation des Accueils collectifs de mineurs fixée par la Direction Départementale de la Cohésion sociale, par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de moins de 6 ans).
 - Proposition d'activités adaptées aux rythmes et aux âges des enfants.

- **Proposer un accueil approprié en fonction de l'âge et des besoins spécifiques de chacun sur tous les temps de la journée :**
 - La séparation mais proximité des lieux d'accueil pour les 3-5 ans et les 6-11 ans
 - L'accueil et l'animation par des encadrants référents de chaque tranche d'âge
 - Des locaux adaptés et équipés de manière à répondre à la sécurité et au besoin de chacune des tranches d'âge.

- **Respecter le rythme de chacun grâce à :**
 - Des accueils du matin et de l'après-midi échelonnés
 - La possibilité offerte à l'enfant, en fonction de son rythme, de choisir son activité.
 - La programmation d'activités calmes et dynamiques pour chaque tranche d'âge.
 - La mise au repos possible en cas de « coup de fatigue » aussi bien en maternelle qu'en élémentaire, proposée par l'adulte ou demandée par l'enfant.
 - Lien et information aux parents en cas de fatigue prolongée ou inhabituelle.

- **Veiller à la socialisation des enfants par :**
 - La socialisation progressive chez les 3-5 ans avec la mise en place d'activités permettant l'alternance collectif / individuel, l'échange et le partage.
 - La mise en place de règles de vies collectives avec et par les enfants, dès le plus jeune âge, évolutives en fonction de l'âge et des besoins.
 - La mise en place de moments de fratrie si nécessaire afin que petites sœurs et petits frères puissent retrouver « leur grand » au besoin

- **Favoriser les situations de mise en autonomie des enfants par**
 - La participation des enfants à la gestion de leur rythme, de leur effets personnels (vêtements, sacs), de leurs déplacements, en faisant avec dans un premier temps puis laisser faire avec un regard vigilant.
 - La participation des enfants dès le plus jeune âge à la gestion et à l'organisation de leur activité, de la gestion des biens collectifs.

- Associations des enfants à la définition des responsabilités et autonomies: « doit se faire avec l'adulte / se fait avec négociation / se fait de manière autonome ».
- Responsabilisation volontaire ou imposée sur la gestion autonome de biens collectifs.
-
- Mise en place d'activités ou chacun, malgré une consigne imposée, pourra avoir des possibilités de choisir et d'agir seul.

- **Amener les enfants à un éveil et à une ouverture de ce qui les entoure** par :

- La proposition d'activités adaptées au développement et aux capacités de chacun.
- Des déroulements d'activités adaptés aux différences au sein des groupes et aux stades de développement des participants.
- La mise en place de programmes d'activité mensuels variés aux approches complémentaires : Imaginaire, sensorielle, créative, scientifique, sportive.
- Mobilisation d'intervenants extérieurs sur des activités spécifiques (techniques ou savoirs faire que nous n'avons pas dans l'équipe)
- Permettre la sortie des enfants de l'enceinte scolaire pour des activités hors les murs.
- Favoriser les situations de jeu, vecteur des apprentissages.

- **Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, du civisme, du respect des personnes et des biens.**

- Les règles de vies sont établies avec les enfants dès le plus jeune âge
- Les outils adaptés en fonction des âges (recours à l'image pour les plus jeunes)
- Les règles de vies communes sont spécifiques à la dimension ludique et éducative de nos accueils mais sont en lien avec le règlement de l'école. Existence d'outil de gestion des conflits et de sanction (le permis d'autonomie)
- Le dialogue et la discussion sont prioritaires avant toute sanction
- Bannir et sanctionner les comportements de chantage, de manipulation, de pouvoir (cris, menaces) si jamais ils pouvaient exister au sein de l'équipe d'encadrement.

- **Informers, être à l'écoute et impliquer les parents :**

- Des encadrants référents de chaque tranche d'âge permettent une transmission des informations TOUT au long de la journée de l'enfant,
- Au delà des discussions informelles quotidiennes, les parents sont invités à s'exprimer sur la réponse de l'ALSH à leur besoin
Lors des temps de permanence et d'inscription, par consultation des élus en mairie , lors du comité de pilotage .

Pour parvenir à ces objectifs et à un bon fonctionnement des services l'équipe d'encadrement s'impose la communication comme ligne directrice.

- *communiquer avec les enfants, avec les parents, les partenaires, en équipe*

Le plaisir de l'enfant est suscité par un climat de confiance et de bien-être instauré et porté par l'équipe d'animation.

PUBLIC ACCUEILLI

Pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement, je peux

- être scolarisé à l'école de Valros et avoir entre 3 et 10 ans
- habiter Valros et avoir 11 ans
- habiter une autre commune et avoir entre 3 et 11 ans *

Les enfants souffrant de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas accueillis dans le cadre de l'ALSH.

Capacité d'encadrement de l'ALSH est 24 enfants de 6 à 11 ans inclus et de 8 enfants de 3 à 5 ans inclus.

Nos groupes sont les suivants 3-5 ans « les Farfadets », 6-8 ans « les Miols », 9-11 ans « les Gardiens de la tour »

En fonction des effectifs, nous nous laissons la possibilité de créer au besoin un groupe mixte 4-7 ans.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux et composée de 5 personnes :

- 1 directeur/animateurs titulaires du BPJEPS ou équivalence.
- 3 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent
- 1 agent, entretien et restauration

Au-delà de l'animation des temps d'accueil, cette équipe polyvalente a aussi en charge l'entretien des locaux utilisés par l'ALSH.

TAUX D'ENCADREMENT

Dans le souci d'un accueil de qualité , nous veillons à respecter les normes d'encadrement, à savoir , 1 animateur pour 8 maternelles , 1 animateur pour 12 élémentaires. Sachant par ailleurs

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALSH des petites vacances d'hiver sont organisées par la commune. Elles se déroulent dans les locaux du Groupe Scolaire « Les Faïsses » situé, 1 rue des Écoles à - 34290 VALROS

L'usage des salles de classes est réservé aux enseignements et n'est pas utilisé par l'ALSH.

L'ALSH utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

- **La salle polyvalente** : salle principale d'accueil pour tous et d'activités intérieures 6-11 ans
- **La salle RASED** : salle principale d'activités manuelles des 3-5 ans
- **La salle partagée** : salle d'activités des 6-11 ans
- **La cantine** : temps de repas Maternelles ou Élémentaires
- **La bibliothèque*** : Infirmerie.
- **Les cours extérieurs** : s'y déroulent les activités et temps libres extérieurs
- **Le plateau sportif** : activités sportives

* Seul les livres propriété de l'ALSH sont accessibles (les livres de la bibliothèque scolaire reste protégés).

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Extrascolaire

	<i>pour les 6-11 ans (repartis en 6-8ans et 9-11 ans)</i>	<i>pour les 3-5 ans</i>
7h45-9h15	<p><u>Accueil échelonné du matin</u> L'accueil s'effectue dans la salle polyvalente pour les 6-10 ans, la salle du RASED pour les 3-5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Le temps et l'espace sont aménagés en fonction des besoins et désirs de chaque enfant. ⑩ Laisser à l'enfant la possibilité de se réveiller, de jouer, de se reposer. ⑩ L'animateur reste attentif et disponible. Il veille à ce que chaque enfant passe un moment ludique et agréable. ⑩ Des jeux sont laissés à libre disposition, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction, d'observation. L'animateur veille au rythme : Il doit permettre à celui qui est en phase d'éveil de s'éveiller doucement, à celui qui est dans une phase active de pouvoir jouer sans déranger. L'animateur propose, laisse faire seul, fait le médiateur. ⑩ Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur collation. 	
9h15 - 9H30	<p><u>Temps du conseil des enfants</u> Les enfants font le groupe et accueillent le groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Ils s'écoutent et disent chacun (si ils le souhaitent) comment ils se sentent aujourd'hui. ⑩ Les animateurs sont à l'écoute, s'informent, régulent, et protègent la parole de chacun. ⑩ Les animateurs posent le cadre pédagogique : ils informent sur les projets, indiquent le déroulement de la journée (donnent des repères de temps et d'espaces), expliquent et/ou rappellent certaines règles de la vie du groupe (donnent des repères relationnel). ⑩ Les enfants se répartissent en sous groupe d'activités (ou pas !). 	
9h30 - 12h	<p><u>Temps d'activités 6-11 ans</u> Sur 2 heures 30 ou 2 fois 1 heure 15 et avec deux animateurs (trices), plusieurs combinaisons d'activités sont possibles notamment en fonction du nombre d'enfant. Il détermine le besoin de, et éventuellement la méthode pour, faire des sous-groupes (par tranche d'âge ou selon le souhait des enfants). Les animateurs sont en mesure de faire des propositions d'activités variées, adaptées voire adaptables aux différents groupes d'enfants (nombre, âge). Les décisions d'organisation des temps d'activités sont prises en équipe en regards du programme d'activités (thème de la semaine, journée à thème, sorties, projets...), et des souhaits des enfants. Un temps de récréation de 10 à 15 minutes peut intervenir lors d'activités prévu en deux fois 1 heures.</p>	<p><u>Temps d'activités 3-5 ans</u> Alternance toutes les 30 min environ de temps d'activités dirigés et/ou d'activités autonome, et de temps de récréation surveillés. Les temps activités dirigées et/ou autonome sont organisé dans l'espace dédié aux maternelles</p>
12h – 12h15	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de départ des enfants mangeant au domicile - Temps de récréation surveillée - Temps sanitaire <p>Lavage de main obligatoire avec savon pour tous les enfants et les animateur avant d'entrer à la cantine.</p>	

Temps d'accueil échelonné des enfants venant pour l'après-midi		
13h - 14h	<p><u>Temps calme 6-11 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Passage sanitaire (brossage des dents, lavage de mains...) ⑩ L'espace est aménagé en sous espaces offrant des possibilités d'activité calmes et autonomes : espace de repos allongé, espace de jeux de société, jeux de construction, expression graphique, espace de lecture. ⑩ Dans ces espaces des jeux sont laissés à libre disposition. ⑩ L'animateur peut animer l'un ou l'autre de ces espaces en jouant avec les enfants ou dans l'accompagnement au repos : lecture de contes, relaxation... 	<p><u>Temps de calme 3-5 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Passage sanitaire obligatoire (brossage des dents, lavage de mains) ⑩ Tous les enfants de maternelles sont invités à un temps de sieste dans la salle dortoir de l'école..
14h – 17h	<p><u>Temps d'activités 6-11 ans</u></p> <p>Comme le temps d'activité du matin de nombreuses combinaisons sont possibles. L'équipe veillera toutefois à varier les propositions afin de satisfaire le plus grand nombre tout en évitant la répétition d'activités.</p> <p>Les après-midi sont aussi des moment plus propices à l'organisation d'activité en dehors les murs sur la commune.</p>	<p><u>Temps d'activités 3-5ans</u></p> <p>Comme le matin, alternance d'activités dirigés et/ou d'activités autonome, et de temps de récréation surveillés.</p> <p>Les temps activités dirigées et/ou autonome sont organisé dans l'espace dédié aux maternelles.</p> <p>Selon le temps, les après-midi sont aussi des moment plus propices à l'organisation d'activité en dehors les murs sur la commune (promenade, parc à jeux...).</p>
16h30- 17h	<p><u>Temps du goûter / récréation / bilan</u></p> <p><u>Chaque animateur l'organise dans le cadre de son activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ C'est un temps de regroupement en cercle. Une collation fournie par l'ALSH est partagée. ⑩ C'est un temps d'écoute et de parole où les enfants sont questionnés sur comment ils ont vécu la journée. - Ils proposent et invitent aux activités du lendemain voire les préparent avec les enfants. 	
17h – 18h	<p><u>Temps des départs échelonnés</u></p> <p>Les départs s'effectue à partir de 17 depuis la salle polyvalente pour les 6-10 ans, et depuis la salle du RASED pour les 3-5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animateur reste attentif et disponible. Il veille à ce que chaque enfant passe un moment ludique et agréable. ⑩ Des jeux sont laissés à libre disposition, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction, d'observation. L'animateur veille au respect du rythme de chacun, il propose, laisse faire seul, fait le médiateur. ⑩ L'animateur « accueille/rencontre » les parents 	

L'accueil/rencontre des parents

Le rôle de l'équipe d'animation sur les temps d'accueil le matin et sur le temps des départs le soir est primordial. Au quotidien les animateurs ont un rôle de relais d'information

Ils sont à l'écoute des parents concernant :

- Des difficultés ou particularités concernant l'enfant relayée par les parents
- Des informations pratiques : Documents à transmettre, récupération d'éventuels paniers repas, vêtements et changes
- Des informations liées aux responsabilités et aux inscriptions (changement de personnes autorisées à récupérer l'enfant)

Ils transmettent aux parents :

D'éventuelles difficultés ou particularités que l'enfant aurait rencontrées dans la journée.

- Des informations sur d'éventuels changements d'organisation

LE SUIVI SANITAIRE

Les informations particulières sur la santé de votre enfant signalées sur la fiche sanitaire sont répertoriées et transmises à chaque professionnel ayant un contact avec l'enfant.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), au directeur des services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs.

Maladie.

Les enfants présentant ou signalant des symptômes sont brièvement examinés par un adulte référent (le directeur de l'ALSH tient les missions d'assistant sanitaire)

En fonction de la gravité des symptômes ou en cas de doute, les parents seront invités à venir récupérer leur enfant. Lien est fait ensuite avec l'équipe enseignants

Prise en charge des enfants fatigués : avant l'apparition de symptômes, ou en fonction de leur métabolisme, nous permettons aux enfants qui subissent « un coup de fatigue » de pouvoir se reposer seul dans un lieu calme.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de la cantine, de la garderie ou de l'étude surveillée n'étant pas habilités à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté vers un service d'urgence adéquat.

A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

REGLES DE VIES ET SANCTIONS

Les règles de vies sont définies avec les enfants.
Leur mise en place fait partie de temps d'animation formelle.

2 principaux outils émanent de ces règles de vie :

-L'arbre des règles de vies, accessible à tous qui synthétise les Possibles / Possibles avec négociations / interdits

- Le permis d'autonomie existant sur l'ALP est adapté au fonctionnement plus ouvert de l'ALSH

Une gradation des sanctions est faite en fonction de la cause et de la répétition des manquements aux règles de vies. Les sanctions vont du simple rappel à la règle, à l'exclusion du service, en passant par des actions positives imposées (mise de table, aide aux adultes etc.)

ES SANCTIONS NE SONT PAS DES PUNITIONS, un temps d'échange avec l'enfant permet aussi de lui expliquer les conséquences de ces actes pour lui et pour les autres. Une sanction c'est réparer son geste, agir pour tous, demander pardon. Une sanction c'est aussi arrêter un geste, un comportement, une attitude avant qu'il ne soit violent, irréparable, irrespectueux, dommageable pour soi et pour les autres

MODALITES D'EVALUATION

Les instances institutionnelles

Le comité de Pilotage, il fait le bilan et réinterroge 2 à 3 fois par an l'action jeunesse tant au niveau qualitatif, organisationnel ou financier. Il rassemble : parents élus, enseignants, institutions partenaires, élus, personnels municipaux

La commission école.

Composée d'élus de techniciens, elle est d'une fréquence mensuelle à bi mensuelle, elle fixe les objectifs opérationnels et qualitatifs aussi bien de l'ALP que de l'ALSH.

C'est un lieu de mise en commun des problématiques, de prise de décision.

Elle rassemble Elus et techniciens (DGS et responsable périscolaire)

Les réunions de travail.

L'équipe d'animation se réunit à la fin de chaque période d'ALSH pour un bilan et une évaluation du service et prévision d'amélioration.

L'évaluation par les enfants et leur participation :

- Tous les jours d'ALSH les enfants sont entendus lors du conseil du matin et lors du bilan final. Le bilan final est menée formellement avec chaque groupe , les avis, souhaits individuels et collectifs sont récoltés.
- L'analyse des fréquentations est un indicateur de la réponse aux besoins et aux objectifs fixés (nombre de participants par tranche d'âge, activités phares, baisse ou hausse des effectifs de période à période etc.).